

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 2 JUILLET 2024**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, deuxième jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, Mme Danielle Charbonneau, mairesse d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2192-07-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 2 juillet 2024 dans sa forme et teneur, en tenant compte des ajouts suivants :

1. Ajout du point 2.5 - Centre de services scolaires : Besoins d'espace et demande d'appui de Venise-en-Québec.
2. Ajout du point 5.1 - Schéma de couverture de risques en incendie : Séance de travail visant la révision.
3. Ajout du point 5.2 - L'International de Montgolfières : Édition 2024 - Appel au partenariat des organismes de la région.
4. Le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2193-07-24 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan, Appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 3 juin 2024 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

CAPV2024-07-02

1.0 URBANISME

1.1 Urbanisme - Divers

A) Sainte-Brigide-d'Iberville - Dérogation mineure

Mme Cynthia Gagnon expose la dérogation mineure sollicitée pour une superficie de 62,42m au 525, Rang des Irlandais. Compte tenu de la position de la MRC pour ces dossiers, une proposition de résolution est suggérée à l'effet de ne pas se prononcer laissant ainsi la décision à la municipalité.

B) Milieus hydriques et aux ouvrages de protection - Consultation nationale

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, fait état des points majeurs concernant les projets de règlements relatifs à l'encadrement des milieux hydriques et aux ouvrages de protection. Soit l'interdiction de reconstruction, la possibilité de déposer des plans de gestion qui devront être autorisés par le MELCCFP, la gestion des permis émis par les municipalités et les digues sur le territoire ne seront pas reconnues parce qu'il est mentionné que le ministre M. Benoît Charette du MELCCFP a participé à une assemblée spéciale des MRC organisée par la FQM afin d'échanger relativement à ces nouvelles dispositions.

Il est déploré que la cartographie ne sera pas connue avant le printemps 2025, ce qui insécurise la population concernée.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Programme d'aide aux collectivités (PAC) - Bilan 2023

Les membres du comité administratif acquiescent à rencontrer les représentantes de l'ANCRE, pour une période de 30 minutes, le 10 juillet prochain afin de présenter le bilan de l'année 2023.

2.2 Centre d'Arts de Sabrevois - Rencontre

Les représentants du Centre d'Arts de Sabrevois avaient solliciter une rencontre avec les membres du comité administratif de la MRC. Compte tenu qu'une réunion se tiendra en soirée ce même jour avec le conseil municipal local de Saint-Anne-de-Sabrevois, les représentants ont retirés leur demande.

2.3 Bourses du Fonds régional Entrepreneur.e pour l'enfance - Renouvellement

Les membres du conseil administratif recommandent le renouvellement des bourses du Fonds régional Entrepreneur.e pour l'enfance compte tenu de sa réussite et des nombreuses implantations de garderie à travers le territoire du Haut-Richelieu. Il est suggéré que les fonds proviennent du FRR volet 1 attribuée à la MRC.

2.4 L'Alliance pour la solidarité - Répartition

2194-07-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu ratifie la répartition proposée par la TCRM pour l'enveloppe de l'Alliance pour la solidarité le tout tel que présenté au document 2.4.

CAPV2024-07-02

2.5 **Centre de services scolaires - Besoins en espace**

Les membres du comité administratif recommandent de tenir une période d'échanges préalablement à la séance ordinaire du 10 juillet puisque 3 municipalités sont intéressées à proposer des terrains pour l'implantation d'une nouvelle école sur leur territoire. Par ailleurs, la municipalité de Venise-en-Québec a sollicité un appui à ses démarches auprès du Centre de services scolaires. Il est précisé que la MRC, conformément à la Loi, devra trancher pour prioriser les terrains proposés toutefois, une analyse par le Centre de services scolaires doit être préalablement réalisée et déposée à la MRC afin de valider l'admissibilité de ces espaces.

3.0 **FONCTIONNEMENT**

3.1 **Finances**

3.1.1 **Comptes - Factures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 juillet prochain.

4.0 **COURS D'EAU**

4.1 **Digues de la rivière du Sud - Fauchage - Octroi de contrat**

2195-07-24 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de fauchage des digues Melaven, Faddentown, Macfie et Humeniuk de la rivière du Sud à la firme André Paris inc.;

D'AUTORISER Mme Andrée Bouchard, préfète de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence, M. Réal Ryan, préfet suppléant et le greffier-trésorier ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe à signer le contrat à intervenir avec la firme André Paris inc. pour les travaux de fauchage des digues Melaven, Faddentown, Macfie et Humeniuk de la rivière du Sud et ce, au montant de 6 775\$ (taxes en sus), le tout conformément à sa soumission datée du 6 juin 2024;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.2 **Digues Lamoureux et rang des Côtes**

A) **Octroi de contrat - Fauchage**

2196-07-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de fauchage des digues Lamoureux et rang des Côtes à la firme Excavation David Fréreau inc.;

CAPV2024-07-02

D'AUTORISER Mme Andrée Bouchard, préfète de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence, M. Réal Ryan, préfet suppléant et le greffier-trésorier ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe à signer le contrat à intervenir avec la firme Excavation David Frégeau inc. pour les travaux de fauchage des digues Lamoureux et rang des Côtes de la rivière du Sud et ce, au montant maximal de 5 000\$ (taxes en sus), le tout conformément à sa soumission datée du 17 juin 2024;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

B) **Octroi de contrat -
Arbre Atout coupe des arbres et des arbustes des digues**

2197-07-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat relatif à la coupe d'arbres et d'arbustes des digues Lamoureux et rang des Côtes à la firme Arbre Atout;

D'AUTORISER Mme Andrée Bouchard, préfète de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence, M. Réal Ryan, préfet suppléant et le greffier-trésorier ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe à signer le contrat à intervenir avec la firme Arbre Atout pour la coupe d'arbres et d'arbustes des digues Lamoureux et rang des Côtes de la rivière du Sud et ce, pour un montant maximum de 20 000\$ (taxes incluses);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.3 **Ruisseau Barré, branche 9 - Octroi de contrat**

Le directeur général soumet que l'octroi du contrat d'entretien de la branche 9 du ruisseau Barré interviendra dans le cadre de la séance ordinaire puisque la soumission sollicitée n'a pas encore été reçue.

5.0 **VARIA**

5.1 **SCRI - Séance de travail**

Le directeur général soumet qu'une séance de travail se tiendra à la fin du mois d'août, début septembre, en ce qui a trait à la révision du schéma de couverture de risques en incendie. Le tout permettra d'adopter la version révisée en octobre de sorte à éviter la perte d'immunité / exonération en mars 2025 pour les municipalités.

5.2 **L'International de Montgolfières - Édition 2024**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à inviter l'ensemble des partenaires du milieu, entre autre, l'UPA, à accompagner et faciliter la tenue de l'évènement qui constitue un élément majeur de développement économique et de rayonnement pour la région.

CAPV2024-07-02

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2198-07-24 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 2 juillet 2024.

ADOPTÉE

Mme Andrée Bouchard,
Préfète

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier